

【ANNEXE】

1. Membres de mission d'étude sur place

1-1 Membres de la mission (mission d'étude du concept de base)

M. MORITA Takahiro	Chef de mission	Département de l'Etude des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. HORIKAWA Hiroshi	Conseiller technique	Institut National des Recherches Halieutiques de Seikai, Agence des Recherches Halieutiques
M. KOYANAGI Yasunari	Chef du Consultant / Plan d'équipements de la construction navale	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. CHIKUNI Shiro	Plan de recherche des ressources halieutiques	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. WATANABE Akira	Plan de la coque / estimation du coût	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. ORIHARA Shuji	Plan d'équipement de pêche	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. HIGASHIJIMA Wakao	Interprète franco-japonais	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.

1-2 Membres de la mission (mission d'explication de l'abrégé du concept de base)

Mme. KOSHIJI Yumiko	Chef de mission	Département de l'Etude des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. FUJITA Hitoshi	Conseiller technique	Division de promotion et de développement des recherches, Agence des Recherches Halieutiques
M. KOYANAGI Yasunari	Chef du Consultant / Plan d'équipements de la construction navale	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. CHIKUNI Shiro	Plan de recherche des ressources halieutiques	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. WATANABE Akira	Plan de la coque / estimation du coût	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. HONMA Ken	Assistant du chef du Consultant	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.
M. HIGASHIJIMA Wakao	Interprète franco-japonais	Division du Consultant des Pêches Kyokuyo Co., Ltd.

2. Programmes d'étude

2-1 Programme de l'étude (Etude du concept de base)

No	Date	Membres gouvernementaux	Chef du Consultant / Plan d'équipement de la construction navale / Interprète	Plan de recherche des ressources halieutiques	Plan de la coque / estimation du coût	Plan d'équipement de pêche
1	20/5 dim.	Départ de Narita 12:30 (AF275) -> arrivée à Paris 17:40	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
2	21/5 lun.	Départ de Paris 11:00 (AF760) -> arrivée à Conakry 17:10	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
3	22/5 mar.	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, au Secrétaire d'Etat à la Coopération, au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et à l'Ambassade de France, discussion au Ministère de la Pêche et au CNSHB (explication du rapport de commencement et des questionnaires)	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
4	23/5 mer.	Discussion au MPA et au CNSHB, (vérification du contenu de la requête et du plan de l'étude)	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
5	24/5 jeu.	Discussion au CNSHB (vérification du niveau technique de chercheurs etc.)	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
6	25/5 ven.	Visite à l'IRD, MPA (vérification du système du budget, de l'opération/gestion), discussion du procès-verbal	(Sauf : IRD) Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	(sauf : IRD) <	(sauf : IRD) <
7	26/5 sam.	Visite de l'installation d'amarrage au port de Conakry, de l'installation de dock de réparation et du site de pêche artisanale existant, discussion du procès-verbal	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
8	27/5 dim.	Discussion interne	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<	<
9	28/5 lun.	Signature du procès-verbal, rapport à l'Ambassade du Japon, remerciement à l'Ambassade de France départ de Conakry 19:55 (AF761) ->	Rapport à l'Ambassade du Japon, discussion au CNSHB	Discussion au CNSHB	<	<
10	29/5 mar.	Arrivée à Paris 06:05, départ de Paris 13:15 (AF276) ->	Discussion au MPA, visite de courtoisie à la base navale, étude aux installations de réparation navales et privées	Discussion au MPA, CNSHB (étude des données/documents de recherche)	Discussion au MPA, visite de courtoisie à la base navale, étude aux installations de réparation navales et privées	idem
11	30/5 mer.	Arrivée à Narita 07:45	Etude des bateaux de pêche industrielle guinéens, étude sur les conditions réelles des activités du CNSP, CNSHB (collecte des données)	Discussion au CNSHB	Etude des bateaux de pêche industrielle guinéens, étude sur les conditions réelles des activités du CNSP, CNSHB (collecte des données)	<
12	31/5 jeu.		Etude sur les conditions réelles de recherche océanographique au CERESCOR, étude sur les conditions naturelles à la Direction Nationale de la Météorologie, étude liée à la fourniture des équipements	Etudes au CERESCOR, à la Direction Nationale de la Météorologie et au CNSHB, étude des données/documents de recherche	Etude sur les conditions réelles de recherche océanographique au CERESCOR, étude sur les conditions naturelles à la Direction Nationale de la Météorologie, étude liée à la fourniture des équipements	<
13	1er/6 ven.		Discussion interne, discussion au CNSHB	<	<	<
14	2/6 sam.		Visite du site de débarquement artisanal, discussion interne	<	<	<
15	3/6 dim.		Rangement des documents, discussion interne	<	<	<
16	4/6 lun.	MPA : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture CNSHB :	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête), étude sur l'assurance de navires	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête), étude sur l'assurance de navires	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)
17	5/6 mar.	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura IRD :	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)
18	6/6 mer.	Institut de Recherche pour le Développement CNSP :	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	<	Direction de la Marine Marchade (étude sur les lois et règlements)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)
19	7/6 jeu.	Centre National des Sciences et de Protection de Pêches CERESCOR : Centre de Recherche Scientifique de Conakry	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête), Secrétaire d'Etat à la Coopération (vérification du budget)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête)	Discussion au CNSHB (sur les équipements de la requête), Secrétaire d'Etat à la Coopération

20	8/6	ven.		Récupération finale des données, discussion au CNSHB	<	<	<
21	9/6	sam.		Etude complémentaire	<	<	<
22	10/6	dim.		Discussion interne, rangement des documents	<	<	<
23	11/6	lun.		Rapport à l'Ambassade du Japon, remerciement au MPA et au Secrétaire d'Etat à la Coopération, départ de Conakry	<	<	<
24	12/6	mar.		Arrivée à Paris 06:05, départ de Paris 23:30 (AF274) ->	<	<	<
25	13/6	mer.		Arrivée à Narita 18:00	<	<	<

2-2 Programme de l'étude (Etude du concept de base)

No	Date	Membres gouvernementaux	Chef du Consultant / Plan d'équipement de la construction navale / Interprète	Plan de recherche des ressources halieutiques	Plan de la coque / estimation du coût	Assisatant du chef du Consultant
1	26/8	dim.	Départ de Narita 12:30 (AF275) -> arrivée à Paris 17:40 (sauf Mme. Koshiji)	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
2	27/8	lun.	Départ de Paris 13:45 (RK303) -> arrivée à Conakry 20:45 (sauf Mme. Koshiji)	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
3	28/8	mar.	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, à l'Agence de la Coopération Internationale, au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, discussions (sauf Mme. Koshiji), Mme. Koshiji -> arrivée à Conakry 17:40	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
4	29/8	mer.	Discussion du procès-verbal, visite du port de Conakry et de l'installation de dock de réparation	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
5	30/8	jeu.	Discussion du procès-verbal	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
6	31/8	ven.	Signature du procès-verbal, rapport à l'Ambassade du Japon, remerciement à l'Ambassade de France, départ de Conakry 20:10 (AF765) ->	Mêmes activités que les membres gouvernementaux	<	<
7	1er/9	sam.	Arrivée à Paris départ de Paris	Etude complémentaire au CNSHB départ de Conakry 20:10 (AF765) ->	<	Etude complémentaire au port de Conakry et à l'installation de dock de réparation
8	2/9	dim.	Arrivée à Narita	Arrivée à Paris 06:05	<	<
9	3/9	lun.		Collecte des données complémentaires départ de Paris 13:15 (AF276) ->	<	<
10	4/9	mar.		Arrivée à Narita		Arrivée à Paris 06:05 Départ de Paris 13:15 (AF276)->
11	5/9	mer.				Arrivée à Narita

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NAVIRE DE RECHERCHE HALIEUTIQUE
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE

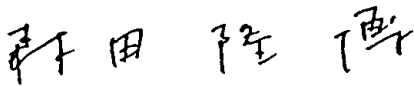
Sur la base de la requête du gouvernement de la République de Guinée (désignée ci-après "la Guinée"), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le « Projet de Construction d'un Navire de Recherche Halieutique en République de Guinée » (désigné ci-après "le Projet") et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "la JICA").

La JICA a délégué en République de Guinée une mission d'étude du concept de base (désignée ci-après "la Mission") dirigée par M. Takahiro MORITA. Département de l'Etude des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et la Mission y séjournera du 21 mai au 11 juin 2001.

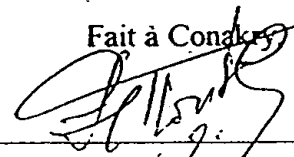
La Mission a procédé à une série de discussions avec les autorités concernées du gouvernement guinéen et a effectué des études sur place dans la zone concernée.

Au terme des discussions et des études sur place, les deux parties ont confirmé réciproquement les points essentiels mentionnés dans les pages suivantes. La Mission continuera son séjour en Guinée jusqu'au 11 juin pour approfondir les études.

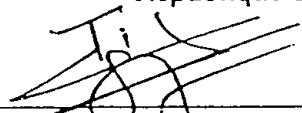
Fait à Conakry le 28 mai 2001



M. Takahiro MORITA
Chef de mission
pour l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. Sèkouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Secrétariat d'Etat à la coopération
République de Guinée



M. Ibrahima Sory TOURE
Chef de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
République de Guinée

COMPLEMENT

1. Objectifs du Projet

Dans le PROGRAMME PECHE (1992-2010), la partie guinéenne envisage d'effectuer des recherches relatives aux ressources halieutiques en vue de pouvoir exploiter ces dernières d'une manière durable. Le navire de recherche halieutique attendu dans le cadre du Projet est destiné à la recherche sur les ressources halieutiques.

2. Organisme responsable et organisme d'exécution

2-1 Le Secrétariat d'Etat à la Coopération de la République de Guinée (La Direction Nationale de la Coopération) est l'organisme responsable ;

2-2 Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée (Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura) est l'organisme d'exécution du Projet. On trouvera, dans l'Annexe-I, l'organigramme de ce Centre.

3. Items requis par le gouvernement guinéen

Au cours des discussions avec la Mission, la partie guinéenne a demandé les items suivants :

- Un navire de recherche halieutique :
qui sera doté des fonctions permettant de réaliser principalement la recherche sur les ressources démersales. (N.B. : La recherche sur les pélagiques du large sera réalisée au moyen d'instruments de prospection acoustique et d'un chalut pélagique, l'utilisation d'un échointégrateur n'étant pas prise en considération.)
- Un jeu d'équipements d'étude :
(N.B. : Par un jeu d'équipements d'étude, on entend les équipements minimums en fonction des besoins et qui ont un trait direct aux activités d'étude avec le navire de recherche halieutique.)
- Softcomponent :
qui peut se définir comme "un concours minimum à apporter à un pays bénéficiaire du don non-remboursable du gouvernement japonais pour lui permettre d'assurer le commencement sans-à-coup du projet en mettant en valeur les installations construites et les équipements fournis dans le cadre du don non-remboursable

Désormais, la JICA vérifiera la pertinence du contenu de cette demande et, en cas de confirmation, elle déterminera le contenu général de l'étude du concept de base à travers l'opération d'analyse à effectuer au Japon.

4. **Système de l'aide financière non-remboursable du Japon**

La partie guinéenne a compris le système d'aide financière non-remboursable du Japon ainsi que les mesures à prendre par le gouvernement guinéen et par le gouvernement japonais, tels qu'expliqués par la Mission dans l'Annexe 2 du présent procès-verbal des discussions.

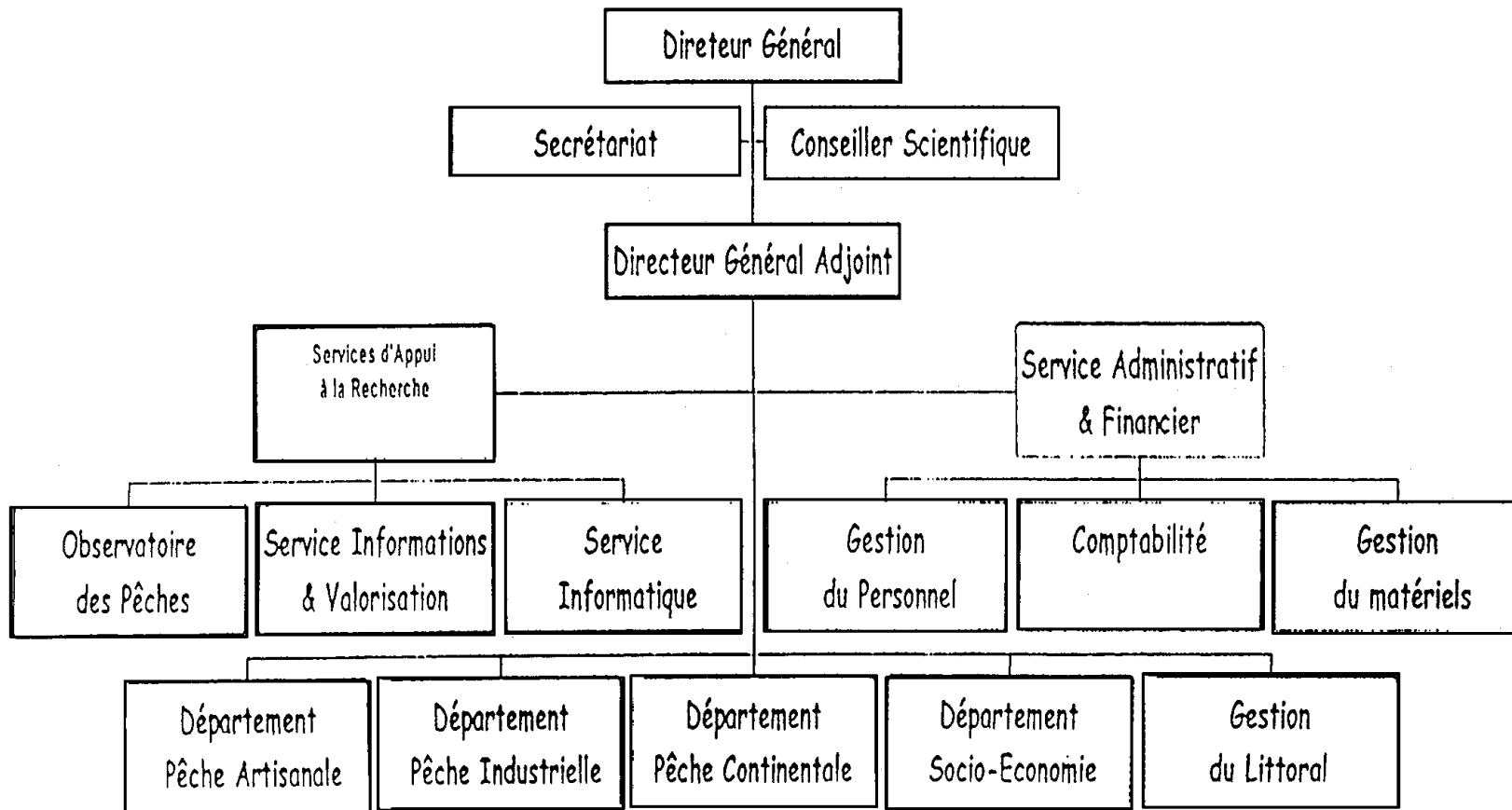
5. **Calendrier futur**

- 5-1 Les membres du Consultant continueront les études en Guinée jusqu'au 11 juin 2001 ;
- 5-2 La JICA préparera un rapport abrégé de l'étude du concept de base en français, et déléguera en Guinée une mission pour l'explication de son contenu vers la fin du mois d'août 2001 ;
- 5-3 Une fois le contenu du rapport accepté par le gouvernement guinéen, la JICA achèvera le rapport final et enverra celui-ci au gouvernement guinéen vers le mois de novembre 2001.

6. **Autres points divers**

- 6-1 La Mission a signalé à la partie guinéenne que l'exploitation durable des ressources halieutiques impliquerait nécessairement la mise en place progressive d'un système d'exécution de la recherche sur les ressources halieutiques ; la partie guinéenne y a donné son consentement ;
- 6-2 L'ordre de priorité de la recherche sur les ressources halieutiques est le suivant : Démersaux, Céphalopodes, Crevettes côtières, Crevettes du large et Pélagiques du large ;
- 6-3 Il a été confirmé que la partie guinéenne assurera sans faute sa prise en charge financière au titre du budget pour la gestion et le fonctionnement du navire de recherche halieutique juste après la réalisation du Projet ;
- 6-4 Il a été confirmé que la partie guinéenne assurera sans faute l'exonération de toutes les taxes et contributions imposables à la partie japonaise dans le cadre de la réalisation du Projet.

Organigramme du CNSHB



Programme d'aide financière non-remboursable du Japon

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon

L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

Schéma de l'aide financière non-remboursable

(1) Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)
Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon) Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements) Exécution (Mise en œuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

(2) Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

(3) Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

- 2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) Fourniture des produits et services

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes .

- (i) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
 - (ii) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
 - (iii) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements,
 - (iv) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
 - (v) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
 - (vi) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.
- 6) "Usage adéquat"
- Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.
- 7) "Réexportation"
- Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.
- 8) Arrangement bancaire (A/B)
- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
 - b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.



Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

N°	Eléments	Couvert par la Coopération financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		•
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking	•	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	•	
	2) A l'extérieur du site		•
6.	Construction du bâtiment	•	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	•	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égouts, eau de pluie, etc.)		•
	b. Système de drainage à l'intérieur du site (évacuation des eaux toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		•
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		•
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		•
	b. Equipements concernant le Projet	•	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		•
11.	Exonérer des droits de douane, des impôts et autre prélèvement qui pourront être imposés dans le pays bénéficiaire aux ressortissants japonais qui fourniront les services et les produits du Projet, conformément au contrat vérifié.		•
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		•
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		•

**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NAVIRE DE RECHERCHE HALIEUTIQUE
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

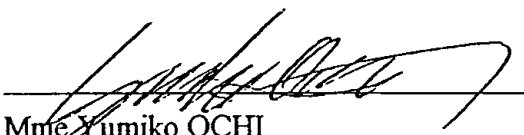
(lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base)


L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (dénommée ci-après «la JICA») a détaché en République de Guinée (dénommée ci-après «la Guinée») une mission d'étude du concept de base relative au Projet de Construction d'un Navire de Recherche Halieutique (dénommé ci-après "le Projet") en mai 2001. A l'issue d'une série de discussions en Guinée et de l'analyse technique au Japon, la JICA a préparé le rapport abrégé de l'étude du concept de base.

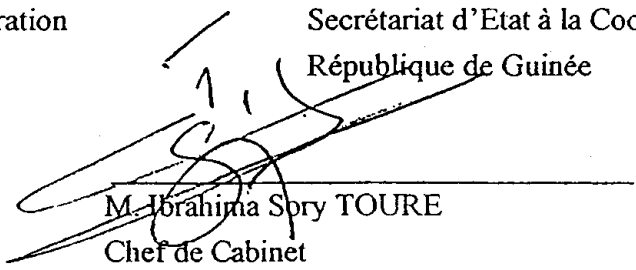
En vue d'expliquer à la partie guinéenne le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base, la JICA a délégué en Guinée, pour la période du 27 août au 1er septembre 2001, une mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base (dénommée ci-après «la Mission»), dirigée par Mme Yumiko OCHI, du Département de l'Aide de Financement Non-Remboursable, JICA.

Au terme des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux éléments figurant dans le complément ci-joint.

Fait à Conakry, le 31 août 2001


Mme Yumiko OCHI
Chef de mission pour l'explication du
rapport abrégé de l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)


M. Alpha Yaya Diallo
Chef de Division Coopération Multilatérale
Directeur National de la Coopération a.i.
Secrétariat d'Etat à la Coopération
République de Guinée


M. Ibrahima Spory TOURE
Chef de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
République de Guinée

COMPLEMENT

1. Contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base

Le gouvernement guinéen, ayant reçu les explications de la Mission sur le rapport abrégé de l'étude du concept de base, en a reconnu le contenu et a donné son accord.

2. Système d'aide financière non-remboursable japonais

La partie guinéenne comprend bien que le système d'aide financière non-remboursable japonais, ainsi que les dispositions que devra prendre le gouvernement guinéen, sont tels qu'ils ont été expliqués par la Mission et tels que spécifiés dans l'annexe 2 du procès-verbal signé par les deux parties le 28 mai 2001.

3. Programme d'étude

La JICA, conformément aux articles ainsi confirmés, élaborera un rapport final de l'étude du concept de base et l'enverra au gouvernement guinéen au mois de janvier 2002, au plus tard.

4. Autres articles liés

4-1 Préparatifs d'amarrage du navire de recherche halieutique et de mise en place et d'emmagasinage des équipements.

Le gouvernement guinéen prendra en charge l'aménagement des installations mentionnées ci-après, et ceci avant que le navire de recherche halieutique et les équipements n'arrivent en Guinée :

- Installations d'amarrage où le navire de recherche halieutique pourra être amarré en sécurité ;
- Entrepôts dans lesquels les équipements (tels que les engins de pêche) à embarquer sur le navire de recherche halieutique seront stockés ;
- Lieux de stockage et d'utilisation des instruments de recherche ;
- Aire de stationnement du véhicule ;
- Lieu d'installation des équipements radioélectriques (SSB et VHF), y compris le câblage électrique.

4-2 Personnel dont on doit disposer ainsi que la formation à lui donner :

- (1) Le gouvernement guinéen postera convenablement le personnel prévu pour assurer la navigation (tel que l'officier, le mécanicien, le radioélectricien et le maître d'équipage), avant l'arrivée en Guinée du navire de recherche halieutique ;

(2) Le gouvernement guinéen postera convenablement le personnel d'appui non navigant (tel que le chef de gestion du navire de recherche halieutique, le radioélectricien, les électriciens, les mécaniciens ainsi que les manutentionnaires), avant l'arrivée en Guinée du navire de recherche halieutique.

4-3 Préparatifs de navigation du navire de recherche halieutique

(1) Le gouvernement guinéen obtiendra, 60 jours au moins avant le départ du navire de recherche halieutique du port du Japon, l'acte de nationalité (provisoire) du navire, qui est nécessaire pour la navigation du navire depuis le Japon jusqu'en Guinée, les certificats et actes (tels que le code du signal d'appel et le numéro d'identification), qui sont nécessaires pour l'enregistrement du navire et l'ouverture de l'installation radioélectrique, et les autres certificats et actes à se procurer au préalable.

(2) Le gouvernement guinéen procédera, dès l'arrivée du navire de recherche halieutique en Guinée :

- à l'accomplissement des formalités de dédouanement et d'enregistrement du navire
- à l'obtention ainsi qu'à l'enregistrement des autres certificats de qualification ;
- à la passation du contrat d'assurance-navire.

4-4 Exonération fiscale

Le gouvernement guinéen prendra en charge les frais liés à l'exonération de toutes les taxes imposables au navire de recherche halieutique, aux équipements, aux instruments de recherche, au véhicule et aux autres articles, qui font l'objet de l'aide financière non-remboursable japonaise.

4-5 Dépenses à prévoir nécessairement pour assurer la navigation et la bonne gestion du navire de recherche halieutique :

Le gouvernement guinéen prendra les mesures nécessaires pour la mise en place d'un budget requis pour réaliser convenablement la navigation et la bonne gestion (l'inspection, la réparation, le carénage et l'entretien) du navire de recherche halieutique. Ce budget devra être mobilisable en temps opportun.

Liste des personnes rencontrées

MPA(Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

M.Mansa Moussa SIDIBE	Ministre	MPA
M.Mohamed Moustapha LY	Secrétaire Général	MPA
M.Ibrahima Sory TOURE	Chef de Cabinet	MPA
M.Alkaly DIENG	Conseiller Technique	MPA
M.Mamadi KEÏTA	Conseiller Economique	MPA
M.Aïssatou SAKHO	Conseiller Juridique	MPA
M.Mamba KOUROUMA	Directeur Général BSD	MPA
M.Mamadou Oury DIALLO	Directeur Général Adjoint BSD	MPA
M.Ibrahima Sory SYLLA	Chef Service Coopération BSD	MPA
M.Yaya CAMARA	Administrateur Général	MPA
M.Sékou TOURE	Expert JICA Homologue	MPA
Ms.Aïssatou KOUYATE	Directrice Affaires Adm. et Financières	MPA
Ms.Diaraye DIALLO	Affaire Financière	MPA
M.Amadou Téliwel DIALLO	Directeur au port de Boulbinet	DNPM
M.Sény CAMARA	Chef de division Pêche Industrielle	DNPM
M.Kalidou TOURE	Chargé des Navires	DNPM

:CNSHB(Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura)

M.Abdourahmane KABA	Directeur Général	CNSHB
M.Alkaly DOUBOUYA	Directeur Général Adjoint	CNSHB
M.François DOMAIN	Conseiller technique de Recherches	CNSHB
M.Idrissa Lamine BAMY	Chef département Pêche Industrielle	CNSHB
M.Mamadou Moussa DIALLO	Chef département Socio-Economie	CNSHB
M.Framoudou Doumbouya	Chercheur à la Pêche Artisanale	CNSHB
Mme.Fatoumata Binta BAH	Chercheur à la Pêche Industrielle	CNSHB
Mme.Kadiatou CISSOKO	Chef département Pêche Artisanale	CNSHB
M.Youssouf Hawa CAMARA	Biologiste Halieute	CNSHB
M.Amadou I BAH	Chercheur à la Pêche Artisanale	CNSHB
M.Youssouf Hawa CAMARA	Chercheur à la Pêche Artisanale	CNSHB
Mme.Maimouna SOW	Chercheur à la Pêche Industrielle	CNSHB
M.Kaly BAH	Chef section Administration de Resource	CNSP

SEC(Secrétaire d'Etat à la Coopération)

M.Mory KABA	Secrétaire d'ETAT à la Coopération	SEC
M.Sékouba BANGOURA	Directeur National de la Coopération	DNC
M.Mohamed II CISSE	Directeur National Adjoint de la Coopération	DNC
M.Ahmed Tidiane KANE	Chef de la Division des Relations Bilatérales	DNC
M.Alpha Yaya DIALLO	Directeur National Adjoint de l'Intégration Economique	DNIE
M.Abou SYLLA	Chef Section Extrême-Orient	DNC
M.Aliou DIALLO	Chargé d'Etudes Section Extrême- Orient	DNC
M.Keletigui Fama TOURE	Chef Section Union Européenne	DNC
Mlle.Makia CISSE	Chargé d'Etudes Extrême-Orient	DNC
M.Mohamed KEÏTA	Chargé d'Etudes Extrême-Orient	DNC

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ETAT MAJOR DE LA MARINE NATIONALE

M.Aly DAFFÉ
M. Khalil CAMARA

Capitaine de FREGATE Chef d'ETAT-Major
Chef d'ETAT-Major Adjoint

:Direction Natinal de la Marine Marchande

M.Cheick Mohamed FOFAMA Directeur National
M.Mamadou Saidou DIALLO
M.Mamadou Cissoko CISSOKO

CERESCOR(Centre de Recherche Scientifique de CONAKRY Rogbané)

M.Sékou KONATE Directeur Général
M.Sow BOBO Directeur Général Adjoint
M.Bangoura KANDET Secrétaire Scientifique

Direction Natinal de la Météorologie

M.N'NAMORY DIAKITE Directeur National

IRD(Institut de recherche pour le développement)

M.François DOMAIN Directeur de Recherches/ Conseiller Scientifique
M.Jean Le Fur Modélisteur halieute

CMO (Conakry Mécanique Outillage)

M.Lamine GISSÉ Directeur

UGAR ASSURANCES

M.Raphaël Yomba TOURE Directeur Général
M.Daouda BALDE Chef de Division

BOUBA ELECTRONIQUE

M.Barry BOUBACAR Technicien Manager

Bureau de UE en Guinée

M. René BOSMAN Conseiller Développement Rural
M. Mochbar Dueclein Expert projet SIAP

Ambassade de la France en Guinée

M. Jean Marc Bouvard Attaché de Coopération d'Action Culturelle (SCAC)

Ambassade du Japon en Guinée

M.Kyuya KOMATSU	Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire
M.Yoshiaki ITO	Conseiller
M.Tomoyuki ONO	Deuxième Secrétaire
M.Issei KUBOTA	Troisième Secrétaire
M.Yoshikazu IWATA	Détacheur

JICA

M.Katsuhei TSUMORI	Expert JICA Conseiller
--------------------	------------------------